

Réponse à Bernard Goorden d'une déléguée de responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles tendant de justifier la **censure** dont « **IDES... ET AUTRES** » a fait l'objet, le 26 janvier 2024, par la revue « **Le Carnet et les Instants** » :

*« (...) les critères déterminant la sélection ou non d'une publication (notamment le respect de la **charte relative à l'édition professionnelle** de la FWB) ayant été déterminés par les instances sectorielles. Confrontée à de très nombreuses demandes et dans un souci d'équité de traitement entre les différents demandeurs, Madame Dewez se voit dans l'obligation d'appliquer de manière stricte une série de critères avant d'accepter ou non une publication. »*

Fédération Wallonie-Bruxelles **charte relative à l'édition professionnelle**

<http://www.lettresetlivre.cfwb.be/index.php?id=11671>

CHARTE DE L'ÉDITION PROFESSIONNELLE

« Le Service général des Lettres et du Livre publie la [Charte relative à l'édition professionnelle.](#)

Cette charte est désormais le document de référence, énonçant les critères professionnels qu'un éditeur est tenu de respecter pour pouvoir postuler aux [différentes aides](#) que propose la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De même, les [bourses destinées aux auteurs](#) sont octroyées aux auteurs qui ont publié au moins un ouvrage littéraire auprès d'un éditeur répondant aux critères énoncés dans la Charte. » Voir :

<http://www.promotiondeslettres.cfwb.be/index.php?id=11715>

Bernard Goorden n'a sollicité aucune aide pour « **IDES... ET AUTRES** ».

Bien au contraire, c'est la CFWB (prédécesseur de la FWB) qui a appelé Bernard Goorden à son aide le 12 mai 2005. Voir :

<https://www.idesetautres.be/upload/CFWB%20du%20DYSFONCTIONNEMENT%202005%20au%20DYSFONCTIONNEMENT%202024%20BGOORDEN.pdf>

Le refus de répercuter le communiqué de presse relatif aux **50 ans** d'existence de « **IDES... ET AUTRES** » ne se justifie donc pas par un non « *respect de la charte relative à l'édition professionnelle de la FWB* » ! <https://www.idesetautres.be>